

## Ateliers techniques

### Une justice accessible et centrée sur le justiciable

1<sup>er</sup> avril 2021

14h - 17h30 (heure de Paris) / 8h - 11h30 (heure d'Ottawa)

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le ministère de la Justice Canada organiseront deux ateliers techniques dans le cadre de la Table ronde de l'OCDE sur l'égalité d'accès à la justice. Ces ateliers auront pour objet de répertorier les principales problématiques pour lesquelles il convient de poursuivre les discussions et de redoubler d'efforts. Le premier atelier aura pour thème « Une approche centrée sur le justiciable en matière de données, au service d'une action publique fondée sur des éléments probants ». Le deuxième aura pour thème « Une approche centrée sur le justiciable en matière de droit administratif ».

Ces ateliers visent à promouvoir une justice centrée sur le justiciable tout en tenant compte des possibilités et des difficultés engendrées par la pandémie. L'accent sera mis sur les méthodologies, les partenariats et les stratégies qui peuvent faire progresser cette vision de la justice.

Les ateliers techniques permettront aux experts et aux professionnels du droit et à des spécialistes de la science des données d'évoquer ensemble des pratiques relevant de thématiques spécifiques en lien avec la justice centrée sur le justiciable. Nous encourageons donc les participants à se concentrer uniquement sur les questions posées pour chaque atelier et à les examiner de façon approfondie, notamment sous l'angle des pratiques à adopter, des stratégies à moyen terme à suivre et des mesures les plus faciles à appliquer pour aider les pays à mener des réformes judiciaires centrées sur le justiciable.

14h - 15h30  
(heure de Paris)  
8 h - 9h30 (heure  
d'Ottawa)

#### Atelier

#### **Une approche centrée sur le justiciable en matière de données, au service d'une action publique fondée sur des éléments probants**

*Le secteur de la justice est à la traîne par rapport à d'autres secteurs s'agissant de recourir aux données pour éclairer l'action publique. La gestion de la pandémie a encore mis en relief l'importance des données et d'une prise de décision fondée sur des éléments probants. Le secteur de la justice pourrait mieux tirer parti des données et des éléments probants pour guider ses décisions en matière de ressources et de stratégie, entre autres, à l'image de l'approche déjà adoptée par des secteurs tels que celui de la santé. Cet atelier permettra de réfléchir à la marche à suivre pour collecter, explorer et exploiter des sources de données existantes ou nouvelles de façon à éclairer des stratégies judiciaires centrées sur le justiciable.*

**Modérateur: Adrian di Giovanni**, Spécialiste de programmes principal, Droit & Développement, Centre de recherches pour le développement international (IDRC)

- **Peter Chapman**, Collaborateur, Centre de coopération internationale de l'Université de New York et Consultant, Pathfinders et World Justice Project
- **Trevor C.W. Farrow**, Forum canadien sur la justice civile
- **Fayth A. Ruffin**, Centre pour la justice communautaire et le développement, Afrique du Sud

- **Felix Marco Conteh**, Centre pour la recherche et l'innovation en matière de politiques alternatives, Sierra Léone
- **Jill Cottrell Ghai**, Institut Katiba, Institut d'études sur le développement de l'Université de Nairobi, École de droit de l'Université de Nairobi, Kenya
- **Mariela Galeazzi**, LL.M., Université américaine, Coordinateur des litiges d'Amnesty International Argentine, Argentine

#### Discussion et Questions

- **Natalie Byrom**, Directrice de recherches, Legal Education Foundation

#### Questions à examiner

- Quelles sont les grandes catégories (et combinaisons) de données administratives, de données démographiques et de données tirées d'enquêtes auprès des usagers et/ou d'avis d'experts qui peuvent permettre aux hauts responsables du secteur judiciaire de prendre des décisions centrées sur le justiciable ?
- Comment les hauts responsables du secteur judiciaire peuvent-ils mieux tirer parti des données existantes issues d'autres secteurs pour centrer davantage la justice sur le justiciable ?
- Quels sont les principaux obstacles que les hauts responsables du secteur judiciaire devront surmonter pour mieux assurer une collecte et une utilisation des données centrées sur le justiciable ?
- Quels sont les mesures faciles à adopter et les autres changements que les institutions judiciaires peuvent instaurer pour mieux prendre des décisions fondées sur des éléments probants et centrées sur le justiciable ?
- Quelles sont les stratégies à moyen terme que les pays et les institutions devraient chercher à mettre en œuvre pour améliorer la collecte des données et leur utilisation dans une optique de justice centrée sur le justiciable ?

16h - 17h30  
(heure de Paris)  
10h - 11h30  
(heure d'Ottawa)

#### Atelier

### Une approche centrée sur le justiciable en matière de droit administratif

*Chaque jour, des organes administratifs (conseils, commissions ou autres) tranchent de nombreux litiges d'une importance essentielle pour la vie des justiciables. Selon les pays, tel peut être le cas pour des litiges entre bailleurs et locataires, des plaintes pour atteinte aux droits de l'homme, des contentieux du travail ou encore des réclamations liées à des aides sociales. L'issue de ces litiges est cruciale pour le bien-être et la dignité des individus et de leurs proches, puisqu'elle peut déterminer s'ils ont un toit, s'ils ont de quoi nourrir leur famille et s'ils réussissent à se défendre face à des actes de discrimination. Cet atelier réunira des représentants de différents ministères, afin que des discussions transsectorielles puissent se tenir.*

**Modérateur: Grant Hoole**, Section des affaires judiciaires, ministère de la Justice, Canada

- **Paul Aterman**, Président, Tribunal de la sécurité sociale du Canada
- **Jan Prins**, Expert senior, Nationale Ombudsman, Pays-Bas
- **Lindsey Poole**, Directrice, Advice Services Alliance

### Questions à examiner:

- Quelles sont les grandes tendances en cours en matière de pratique du droit administratif et de décisions administratives ?
- Comment mieux adopter une approche centrée sur le justiciable en matière de droit administratif ? Quels sont les principaux obstacles à surmonter et les principales possibilités à exploiter en la matière ? Quels sont les mesures les plus faciles à adopter et les autres changements que les institutions et organes administratifs peuvent instaurer pour centrer davantage la justice sur le justiciable ?
- Quelles sont les pratiques prometteuses qui peuvent aider les organes compétents à connaître les besoins des justiciables et à mieux y répondre ?
- Quels sont, à moyen terme, les partenariats et les alliances les plus importants pour instaurer une approche centrée sur le justiciable en matière de droit administratif et de décisions administratives ?